

2025

PÊCHE & RIVIÈRES

d'Ille-et-Vilaine

LA REVUE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE



JUNIOR FISHING TOUR

ÉTANG DE CARCRAON



SAUMON

RESTAURATION DES
MILIEUX AQUATIQUES

#LAPÊCHEVERSIONILLE-ET-VILAINE

AURAY
ZA Porte Océane
56400 AURAY
02.97.50.78.71

VANNES
ZA Atlantheix
56450 THEIX
02.97.42.60.34

BREST
1, rue du Cdt Mindren
29200 BREST
02.98.41.67.43

QUIMPER
26, avenue Ty Douar
29000 QUIMPER
02.56.04.83.70

RENNES
8, rue des Petits Champs
35760 ST GRÉGOIRE
02.23.47.02.45

GUÉRANDE
Rue de la Briquerie
44350 GUÉRANDE
02.40.15.78.20

ALRÉ PÊCHE ET CHASSE






- Plus de 25 ans d'expérience
- Toutes les plus grandes marques
- Conseils de passionnés

www.alre-peche.com

AlrePecheEtChasse

Ouverture des magasins
Du lundi au samedi
9h-12h15 14h15-19h

VOTRE RAYON PÊCHE & CHASSE À BAIN-DE-BRETAGNE

Carnassier - Carpe - Coup - Mer - Navigation - Appâts vivants

**UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES
À VOTRE SERVICE**



EDOUARD
Spécialiste PÊCHE




ZA. de Château Gaillard - 2, allée de la Rance
35470 BAIN-DE-BRETAGNE

02 99 47 99 99

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h

@compagnonsdessaisonsbain

compagnonsdessaisonsbaindebzh

les Compagnons des saisons
BAIN DE BRETAGNE

SOMMAIRE

Junior Fishing Tour	P.4
L'engagement bénévole, moteur des AAPPMA	P.6
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux	P.7
Saumon : une situation alarmante	P.8
Cahier domaine piscicole	P.9
Restauration de la continuité sur les canaux de Bretagne	P.13
La Fédération au service des collectivités	P.14
Restauration des milieux aquatiques : chronique d'un partenariat	P.16
Etang de Carcraon : quel est le problème ?	P.18

PÊCHE ET RIVIÈRES D'ILLE-ET-VILAINE

Revue éditée par la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Maison éclusière de la Pêchetière
35630 Hédé-Bazouges
Tel. : 02 99 22 81 80
✉ : federation.de.peche.35@wanadoo.fr
www.peche35.fr

Comité de rédaction : Jérémy Grandière, René Luce, Hervé Lemée, Loïc Prual, Claude Hamard, Patrick Leconte, Gwénaél Artur, Florian Guérineau, Richard Pellerin, Caroline Costard, Christelle Bukraba, Arthur Le Méhauté, Alexandre Le Borgne

Illustrations, réalisation et régie publicitaire : www.magic.fr
Imprimé par l'imprimerie Chauveau sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement
Crédits photos : fédération, sauf mentions contraires.

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt légal : janvier 2025
ISSN : 1953-0455

Tous droits de reproduction réservés à la fédération.
Remerciements à tous ceux qui ont collaboré à ce numéro.



ÉDITO

Être pêcheur aujourd'hui ne se résume pas au simple fait d'avoir une carte de pêche. Être pêcheur aujourd'hui, c'est participer à la sauvegarde des espèces piscicoles, restaurer et protéger nos cours d'eau et sensibiliser au maximum le grand public sur l'importance de nos actions. Mais c'est aussi assurer un rôle dans la reconquête du bon état écologique de nos masses d'eau.

En Bretagne, l'eau de nos robinets vient essentiellement de nos rivières, de nos étangs et de nos zones humides. L'eau est un bien commun que l'on ne doit surtout pas privativer et que l'on doit bien identifier comme une priorité. Que nous le voulions ou non, que certains l'acceptent ou pas, nous, pêcheurs, avons un rôle essentiel dans l'enjeu « eau potable ».

Il est aujourd'hui inacceptable que, sous l'excuse ou prétexte de sauvegarde du patrimoine, nous acceptions le déclin de la biodiversité et assumions la dégradation de la qualité de nos masses d'eau. L'eau, la pêche, les poissons, tout est lié, alors soyons à la hauteur. Ne voyons pas que notre intérêt personnel. L'enjeu est de taille, alors soyons ambitieux et assumons nos responsabilités.

Pour continuer à prendre du plaisir à la pêche entre amis, en famille ou même seul, nous devons faire preuve de bon sens. Un pêcheur est obligatoirement le meilleur des Hommes alors permettez-moi d'avoir confiance en l'avenir.

Jérémy Grandière
Président de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques d'Ille-et-Vilaine



UN NOUVEL ESSOR POUR LES COMPÉTITIONS JEUNES

DÉJÀ BIEN ÉTABLIE EN ILLE-ET-VILAINE, LA PÊCHE DE COMPÉTITION POUR LES JEUNES SE DÉVELOPPE CONSIDÉRABLEMENT EN 2024 AVEC LA MISE EN PLACE DE 2 CIRCUITS NATIONAUX.

La Fédération a organisé, pour la cinquième année consécutive en 2024, le Carna Tour, circuit de compétition de pêche aux leurres pour les moins de 18 ans. Cette édition a, comme les précédentes, connu un bel engouement avec 25 participants sur les 4 dates proposées entre juin et septembre (à Hédé-Bazouges, Betton, Guipry-Messac et Redon). Les rencontres se sont déroulées au format habituel : le samedi après-midi, en 2 manches d'1h30, du bord et en binôme. Ce circuit 2024 a de nouveau fait l'objet de belles confrontations, dans

un esprit toujours convivial, et a été remporté par Victor Veillaux. Un grand bravo à lui ainsi qu'à tous les autres participants qui ont, pour la majorité d'entre eux, participé à toutes les manches.

DU CARNA TOUR AU JUNIOR FISHING TOUR

Grande nouveauté, la Carna Tour a intégré, en septembre 2024, le Junior Fishing Tour (JFT), nouveau circuit national de compétition pour les moins de 18 ans. Issu d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP), le Junior Fishing Tour est l'aboutissement d'une volonté commune de proposer aux jeunes pêcheurs et pêcheuses,

pré-adolescent(e)s et adolescent(e)s, des espaces de rencontre et de confrontation répondant aux attentes de ces tranches d'âges. Le JFT comprend 2 circuits, l'un de pêche au coup, l'autre de pêche aux leurres. Ces circuits sont organisés pendant l'année scolaire, du niveau départemental jusqu'au niveau national, avec pour finalité l'attribution des titres de champion(ne)s de France dans les disciplines et les 2 catégories d'âges concernées (Juniors pour les moins de 14 ans, Espoirs pour les 14-17 ans). Le Carna Tour devient ainsi le Junior Fishing Tour Leurres et bascule en conséquence de l'année civile à l'année scolaire. Deux nouvelles manches ont été ajoutées au printemps 2025 (le 17 mai à Bourg-des-Comptes et le 31 mai à Hédé-Bazouges). Elles seront, avec les 2 manches de septembre 2024, qualificatives pour la finale régionale



en juin prochain, le classement étant établi sur les 2 meilleures manches de chaque participant. De nombreux lots seront distribués à tous les participants tout au long du circuit et le vainqueur remportera, outre sa qualification pour la finale régionale, un camp pêche avec Bretagne Pêche Concept !

UN NOUVEAU CIRCUIT DÉPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP

En parallèle du circuit leurres, la Fédération s'est également engagée à la rentrée 2024 dans un nouveau circuit de pêche au coup. Après une date test au printemps 2024, 2 manches ont été mises en place pour cette première édition du JFT coup. La première s'est déroulée le 25 octobre 2024 à Betton, la seconde se tiendra le 11 mai 2025 à

Hédé-Bazouges. Ces rencontres sont organisées pendant les vacances scolaires sous un format très simple: 2 heures de pêche à la canne au coup (jusqu'à 7m pour les Juniors et jusqu'à 10m pour les Espoirs) avec un classement au poids. La première manche du JFT coup s'est donc déroulée le 25 octobre 2024 sur le canal d'Ille-et-Rance à Betton (la compétition, initialement prévue à Guipry-Messac, a été déplacée compte-tenu du débit de la Vilaine). La rencontre a réuni 13 jeunes, pour la grande majorité participant à leur première compétition. Malgré des conditions de pêche pas évidentes, tous les participants ont attrapé du poisson, lançant ainsi de belle manière ce nouveau circuit. Tous ces compétiteurs en herbe se retrouveront au printemps prochain dans l'espoir de se qualifier pour la finale régionale !

UN ENGOUEMENT NATIONAL

Le Junior Fishing Tour connaît, dès sa première année de lancement, un véritable engouement au niveau national. 48 JFT coup et 64 JFT leurres sont en effet organisés en France au cours de l'année scolaire 2024-2025, représentant 74 % des structures départementales investies dans le projet. Cela représente 250 manches départementales et 22 finales régionales ! Les 2 finales bretonnes se dérouleront mi-juin à la même date et sur le même site (informations à venir). Les finales nationales se dérouleront quant à elles en septembre 2025 sous l'égide de la FNPF.

COMMENT PARTICIPER ?

Le Junior Fishing Tour est ouvert à tous les jeunes pêcheurs et pêcheuses de moins de 18 ans, et cela, quel que soit le niveau de pratique. L'esprit du JFT est de faire du niveau départemental, par des rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre, une ouverture et une progression vers la pêche de compétition. Les 2 circuits sont indépendants et il n'est pas obligatoire de participer à toutes les manches.

La participation à 2 manches minimum est cependant indispensable pour espérer se qualifier pour la finale régionale.

Pour y participer, il faut simplement être détenteur d'une carte de pêche valide et nous retourner les documents nécessaires (fiche d'inscription, demande de licence FFPS...), téléchargeables sur notre site www.peche35.fr, rubrique Découvrir/Compétition. Le tarif est de 10€ par date (licence incluse).



Scannez ce qr-code pour vous rendre sur le site



L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE, MOTEUR DES AAPPMA

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA) SONT LE SOCLE DU RÉSEAU ASSOCIATIF DE LA PÊCHE. AU NOMBRE DE 28 EN ILLE-ET-VILAINE (AVEC L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE AGRÉÉE DE PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET AUX FILETS - ADAPAEF), CES ASSOCIATIONS REPOSENT SUR DES BÉNÉVOLES QUI, EN DONNANT (RÉGULIÈREMENT OU OCCASIONNELLEMENT) DE LEUR TEMPS, PERMETTENT D'EN ASSURER LES DIFFÉRENTES MISSIONS.

1 000
HOMMES
JOURS

CONSACRÉS À LA GESTION
ET L'ENTRETIEN
DES PARCOURS DE PÊCHE
CHAQUE ANNÉE

LE BÉNÉVOLAT DANS LES AAPPMA D'ILLE-ET-VILAINE :



DES PÊCHEURS AU SERVICE DES PÊCHEURS

Daniel Gandon est président de la Gaule Vitréenne, l'une des plus grosses AAPPMA d'Ille-et-Vilaine (1 550 adhérents annuels en 2024). L'équipe gère un important domaine piscicole comprenant les cours d'eau en amont du bassin de la Vilaine, 3 grands barrages ainsi que 2 plans d'eau (dont un réservoir mouche), propriétés de l'association. En tant que président, Daniel est considéré par beaucoup comme le référent local « pêche et milieux aquatiques ». « Je passe une bonne partie de mon temps consacré à l'association à répondre aux sollicitations, par mail mais surtout par téléphone. Je reçois notamment beaucoup de questions de pêcheurs. Je suis aussi régulièrement en contact avec les élus locaux. On me contacte pour avoir des informations sur la réglementation, les parcours, mais aussi en cas de

pollution ou d'infraction ». Une douzaine de bénévoles, administrateurs de l'AAPPMA, est impliquée avec lui dans le fonctionnement de l'association, qui peut aussi compter ponctuellement sur du renfort. « Nous sommes jusqu'à 25-30 sur les grosses opérations, et même jusqu'à 40 pour nos adhérents ». L'association tourne cependant le plus souvent en équipes restreintes. Les chantiers d'entretien sont, après les empoissonnements, les plus mobilisateurs. « Un groupe de 6-8 personnes assure l'entretien de nos plans d'eau. Nous y sommes tous les 15 jours pendant la saison ». Ces pêcheurs souhaitent également transmettre leur passion. « Une équipe de 6 bénévoles anime notre Atelier Pêche Nature qui accueille une dizaine d'enfants tous les 15 jours ». La gestion de l'association (trésorerie, dépositaires, communication...) est, quant à elle, assurée avec les membres du bureau précise le président, qui confie avoir des difficultés à trouver des personnes pour assumer ces responsabilités. L'équipe est complétée par 2 Gardes Pêche Particuliers, qui assurent la surveillance du domaine piscicole de l'AAPPMA.

A différents niveaux, Daniel et tous ces bénévoles assurent ainsi tout au long de l'année un travail remarquable, faisant de la Gaule Vitréenne une association reconnue pour son dynamisme et son implication localement.

Les bénévoles de la Gaule Vitréenne, lors de l'entretien de l'une des deux frayères à brochet dont ils ont la gestion

LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

PLUSIEURS SAGE SONT EN COURS DE RÉVISION EN ILLE-ET-VILAINE, L'OCCASION DE FAIRE LE POINT SUR CET OUTIL QUI RESTE PEU CONNU DU GRAND PUBLIC MALGRÉ SON IMPORTANCE STRATÉGIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est l'outil local de mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Instauré par la loi sur l'eau (1992), le SAGE vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin hydrographique. Ce document de planification est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau et vise à concilier ses différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) avec la préservation de la ressource et la protection des milieux aquatiques, tout en intégrant les spécificités du territoire. Le SAGE mobilise de nombreux acteurs : collectivités, usagers (agriculteurs, industriels, associations...) et services de l'Etat, regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE). Celle-ci est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE. 5 SAGE ont été adoptés en Ille-et-Vilaine, couvrant la totalité du territoire : Vilaine, Sélune (tous deux en cours de révision), Couesnon, Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne et Rance Frémur Baie de Beaussais (en phase de mise en œuvre).

Une portée juridique

Le SAGE est un document réglementaire. Il peut ainsi cadrer voire interdire des actions qui seraient néfastes à la ressource et aux milieux aquatiques. Ce document comprend :

- Un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** (PAGD) qui fixe les objectifs et orientations du SAGE. Le PAGD est opposable aux pouvoirs publics : toute décision administrative prise dans le domaine de l'eau doit être compatible avec celui-ci,
- Un **Règlement** qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Ce règlement est opposable aux tiers : tout projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec celui-ci.

Un SAGE peut donc fixer des règles plus ambitieuses que la loi sur l'eau. Le règlement du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais comporte, par exemple, un article interdisant la destruction de zones humides, quelle que soit leur superficie (alors que le Code de l'Environnement fixe le seuil de soumission à déclaration à 1 000m²).

S'adapter au changement climatique

La question de la gestion et du partage de l'eau devient de plus en plus prégnante dans un contexte de changement

climatique, les sécheresses récentes l'ont mis en évidence. Afin d'intégrer ces aléas dans les SAGE et éclairer les débats au sein des CLE, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne leur fournit depuis 2022 un protocole, l'étude HMUC :

- **Hydrologie** : déterminer le débit des cours d'eau en l'absence de tout prélèvement ;
- **Milieux** : connaître le débit nécessaire au maintien de la vie aquatique et d'une bonne qualité de l'eau ;
- **Usages** : connaître les volumes prélevés pour identifier les besoins de tous les usagers ;
- **Climat** : intégrer les aléas du dérèglement climatique qui tendent à réduire l'eau disponible, tout en augmentant les besoins.

L'objectif est d'assurer un partage équilibré entre les différents usages qui respectent les milieux aquatiques et leurs besoins spécifiques.

Bien que peu médiatisés, les SAGE sont donc des démarches particulièrement stratégiques pour la vie aquatique. La Fédération participe pour cela aux différentes CLE du département, défendant activement dans ces instances les positions des pêcheurs pour la protection des peuplements piscicoles et de leurs habitats.

**SDAGE Loire-Bretagne :
donnez votre avis sur l'avenir de l'eau !**

L'Agence de l'Eau organise, du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, une consultation du public. Tous les habitants du bassin Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis sur un certain nombre d'enjeux et de pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033.



La Commission Locale de l'Eau, assemblée délibérante du SAGE, réunit de nombreux acteurs de l'eau



SAUMON : UNE SITUATION ALARMANTE

NIPF. L. MADELON

TOUS LES INDICATEURS LE CONFIRMENT, LES EFFECTIFS DE SAUMON SONT DEPUIS QUELQUES ANNÉES EN FORTE CHUTE EN BRETAGNE.

Les remontées de géniteurs comptabilisés sur les stations de comptage de l'Aulne, de l'Elorn et du Scorff sont en forte baisse depuis 2021, atteignant 370 individus en 2024, soit largement en-dessous de la moyenne des années précédentes (2 040 sur la période 2016-2020). L'indice de production de juvéniles de saumons à l'échelle régionale était en 2024 le plus faible depuis le début du suivi (11,4), en forte baisse par rapport à la moyenne 2014-2023 (31,2). Cette chute s'observe également sur les captures de saumons par les pêcheurs à la ligne (seulement 90 en 2024). Le phénomène n'est pas limité à la Bretagne, il est malheureusement observé partout en France et ailleurs en Europe.

Des causes encore mal connues

Les causes de ce déclin brutal sont encore difficiles à hiérarchiser. C'est en mer que résideraient les principales explications. Le réchauffement climatique impacterait en effet directement la survie des poissons, notamment lors des premiers mois (diminution de la disponibilité et baisse de la qualité énergétique des ressources alimentaires). D'autres pressions s'exercent, tout au long de son cycle biologique, sur cette espèce : obstacles à la migration, dégradation de ses habitats, réchauffement de l'eau, événements hydrologiques (crues soudaines et étiages sévères) ... Des raisons sanitaires sont également évoquées.

Une suspension de la pêche en 2025

Dans le cadre du projet RENOSAUM (RENOvation de la stratégie de gestion du SAUMon en Bretagne), le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs de Bretagne (COGEPOMI) avait mis en place en 2023 une nouvelle approche de la gestion du saumon, instaurant une « Limite de Conservation » de l'espèce, définie comme le nombre

minimum de géniteurs nécessaires à sa préservation (et non plus un nombre maximum de géniteurs prélevables). Cette démarche avait abouti à la suppression du Total Autorisé de Capture (TAC) pour les castillons, la révision des TAC sur plusieurs cours d'eau bretons et la fermeture de la pêche du saumon sur les cours d'eau pour lesquels les critères de conservation n'étaient pas garantis ou les données trop parcellaires pour statuer. Ce nouveau système de gestion de la pêche du saumon devait guider les décisions du COGEPOMI dans les années à venir.

Face à la situation, le COGEPOMI Bretagne a décidé de prendre de nouvelles mesures et a émis en novembre 2024 un avis favorable à la suspension de la pêche du saumon en Bretagne en 2025, une fermeture s'appliquant en rivière, en estuaire et en mer, et pour toutes les catégories de pêcheurs.

Tout en étant parfaitement consciente de l'état de conservation de l'espèce, la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine n'était pas favorable à cette décision et aurait préféré des restrictions drastiques à cette interdiction qui laisse entendre que la pêche de loisir en eau douce aurait un impact. Les pêcheurs sont les principaux acteurs de la conservation du saumon (suivis biologiques, contrôles, restauration...) et il aurait été plus judicieux, selon la Fédération, de les conserver au cœur de la gestion de l'espèce.

Un groupe de travail se réunira au printemps 2025 puis en fin d'année afin d'étudier les conditions de réouverture de la pêche.



Retrouvez toutes les informations et actualités sur les poissons migrateurs en Bretagne sur le site de l'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne : www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr



CAHIER

DOMAINE PISCICOLE

JOURNÉES PÊCHE THÉMATIQUES

Adultes/seniors

JANVIER	14	Pêche des carnassiers aux leurres	Barrage de la Chêze à Saint-Thurial
	28	Pêche à la mouche	Réservoir mouche des Choisières à Vitré
FEVRIER	11	Pêche à la mouche	Réservoir mouche des Choisières à Vitré
	18	Pêche à la mouche	Réservoir mouche de la Sablonnière à Bonnemain
MARS	4	Pêche des gros cyprinidés au feeder	Grand étang des Etanchets à Québriac
	7	Pêche des gros cyprinidés au feeder	Fishery des Perrières à Mordelles
	13	Pêche de la truite au toc	La Loisançe à Val-Couesnon
	20	Pêche de la truite au toc	L'Airon à Louvigné-du-Désert
	27	Pêche de la truite aux leurres	L'Airon à Louvigné-du-Désert
AVRIL	28	Pêche de la truite aux leurres	La Loisançe à Val-Couesnon
	3	Pêche à la mouche	Réservoir mouche de la Sablonnière à Bonnemain
	24	Pêche des gros cyprinidés au feeder	Grand étang des Etanchets à Québriac
	29	Pêche des carnassiers aux leurres	Le canal d'Ille-et-Rance à Hédé-Bazouges
MAI	6	Pêche des carnassiers aux leurres	Etang de Boulet à Feins
	13	Pêche de la truite au toc	La Loisançe à Val-Couesnon
	15	Pêche en float tube	Etang de Bazouges à Hédé-Bazouges
	20	Pêche de la truite aux leurres	L'Airon à Louvigné-du-Désert
	27	Pêche des carnassiers aux leurres	La Vilaine à Guichen Pont-Réan

1 journée pour découvrir ou redécouvrir 1 technique de pêche moderne. Nous vous apporterons les connaissances théoriques et pratiques pour réussir vos sessions de pêche.

Infos pratiques : De 10h à 16h
50€/journée - A partir de 18 ans
Droit de pêche et matériel inclus dans la prestation.
Séance en petits groupes afin de baser ces journées sous le signe du partage et de la convivialité
RESERVATION INDISPENSABLE
maisonpechenature35@gmail.com - 02 99 22 81 80

PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LA FÉDÉRATION ET LES AAPPMA D'ILLE-ET-VILAINE

Tous les plans d'eau ci-dessous sont en réciprocité totale (attention, carte spécifique supplémentaire pour certains)

Commune	Nom du plan d'eau	Superficie	Catégorie piscicole	Pêche en embarcation (y compris float tube) autorisée	Organisme gestionnaire de la pêche	Carte spécifique supplémentaire (pour tous les pêcheurs, y compris de l'AAPPMA gestionnaire)
Argentré-du-Plessis	Etang du Moulin aux Moines	12,5 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Bain de Bretagne	Etang de la Bornière	35 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Bain	Oui (carpe et embarcation) *
Baulon	Etang des Renardières	0,12 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Bazouges-la-Pérouse	Etang de l'Asnerie	1 ha	2	-	Truite Tamoutaise	-
Betton	Etang communal	4 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Bonnemain	La Sablonnière	4,3 ha	2	-	Truite Tamoutaise et Fédération	Oui (période réservoir mouche)
Bonnemain	Etang de Chaloué	1,1 ha	2	-	Truite Tamoutaise	-
Bourbarré	La Vayrie (3)	6 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Bréal-sous-Montfort	Etang de la Rue du Pas	5 ha	2	-	Gaule Bréalaise	-
Bréal-sous-Montfort	Le Pavall	0,9 ha	2	-	Gaule Bréalaise	-
Brulais (les)	Etang de la Basse-Bouère (site des Buis)	2 ha	2	-	AAPPMA Aff, Combs et Canut	-
Champeaux, Montreuil-sous-Pérouse, Pocé-les-Bois	Retenue de la Cantache	185 ha	2	Float tube et pontoon uniquement (sauf 50 m autour îlots)	Gaule Vitréenne	-
Chapelle-Erbrée (la)	Retenue de Haute Vilaine	165 ha	2	Oui sauf bassin amont (hors moteur thermique)	Gaule Vitréenne	-
Châtillon-en-Vendelais	Etang de Châtillon	100 ha	2	-	Fédération	-
Chavagne	Le Champ Neuf	3,5 ha	2	-	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Crevein	Etang communal (4)	3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Crouais (le)	Etang de Bel Air	3 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Domalain, Moutiers	Carcaon	91 ha	2	-	Gaule Guerchaise	-
Epiniac	La Higourdais	1,9 ha	2	-	Département	-
Epiniac	La Pompe	2,4 ha	2	-	Département	-
Erbrée	Retenue de la Valière	100 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Ercé-en-Lamée	La Fleuriais	4,1 ha	2	-	Fédération	-
Feins	Le Boulet	100 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Gaël	Etang communal	1,5 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Gosné	Etang d'Ouée	76 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Pêcheurs de l'étang d'Ouée	-
Guipel	Etang de Villemorin (3)	7,25 ha	2 (domaine public)	-	Gaule Montreuillaise	-
Guipry-Messac	Etang de Baron (3)	5,77 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de Bazouges	42 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de la Bézardière (2)	20 ha	2 (domaine public)	Float tube uniquement	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Hédé-Bazouges	Etang de Hédé	23 ha	2 (domaine public)	Oui (hors moteur thermique)	Union des Pêcheurs de Rennes	-
Iffendic	Lac de Trémelin (3)	40 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Gaule d'Iffendic	Oui (carpe) *
Iffendic	La Chambre aux Loups	1,5 ha	2	-	Gaule d'Iffendic	-
Javené	Etang de Galaché	2 ha	2	-	Gaule Fougèraise	Oui
Maen Roch	La Croix Madame	0,7 ha	2	-	Truite Briçoise	-
Marcellé-Robert	Etang de Marcellé	100 ha	2	-	Fédération	-
Marpiré	Etang de la Corbière (5)	8 ha	2	-	Fédération	-
Martigné Ferchaud	Etang de la Forge	72 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Semnon Martignolais	-
Maxent	Etang du bourg	1 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Maxent	Barrage du Canut (1)	13 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Maxent, Flélan-le-Grand, St-Thurial, Treffendel	Barrage de la Chêze (1)	126 ha	2	Float tube uniquement (secteur balisé)	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Montauban-de-Bretagne	Les Cottrels	0,60 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Montauban-de-Bretagne	Saint-Eloi	8 ha	2	-	Gaule d'Iffendic	-
Monterfil	Etang communal	1 ha	2	-	Gaule Bréalaise	-
Monterfil, Treffendel	L'Etunnel	3 ha	2	-	Gaule Mordellaise	-
Mordelles	Grand étang de la Biardais (3)(6)	9,2 ha	2	-	Gaule Mordellaise	-
Mordelles	Fishery des Perrières (2)	0,7 ha	2	-	Gaule Mordellaise	Oui *
Mordelles	Pêcherie des rives du Meu	0,5 ha	2	-	Gaule Mordellaise	-
Mordelles	Petit étang de la Biardais	0,3 ha	2	-	Gaule Mordellaise	-
Palmpont	Etang de l'Abbaye	30 ha	2	Oui (sans moteur)	Fédération	-
Piré-sur-Seiche	Le Château des Pères	3 ha	2	-	Département	-
Pipriac	La Croix des Rosais	0,3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Pipriac	La Moissonnais	0,4 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Pipriac	Les Quatre Vents	6,3 ha	2	-	Pêcheurs Sportifs de Rennes	-
Plélan-le-Grand	Etang de Trégu	1,5 ha	2	-	Gaule Bréalaise	-
Plélan-le-Grand, Treffendel	Retenue du Pont Musard	15 ha	2	-	AAPPMA Barrages Chêze et Canut	-
Pleurtaut	Bois Joli	60 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Le Dick	1,5 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Moulin Neuf	3 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Pont Avet	38 ha	2	Float tube uniquement (secteur balisé)	Moulinet de Dinard	-
Pleurtaut	Pont es Omnès	33 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Québriac	Grand étang des Etanchets	2 ha	2	-	Fédération	-
Québriac	Petit étang des Etanchets	0,3 ha	2	-	Fédération	-
Québriac	Etang des Noës	0,6 ha	2	-	Fédération	-
Redon, Bains-sur-Oust	Etang de Via	7 ha	2	-	Syndicat des Pêcheurs de Redon	Oui *
Rennes	Le Bas Roquet Nord	3 ha	2	-	Ville de Rennes	-
Rheu (le)	Petit Coutance (2)	3,9 ha	2	Float tube, pontoon et kayak uniquement	Fédération	-
Rheu (le)	Grand Coutance	8,6 ha	2	Oui (hors moteur thermique)	Fédération	-
Rheu (le)	Colombier	5,7 ha	2	-	Fédération	-
Richardais (la)	La Garde (2)	1,8 ha	2	-	Moulinet de Dinard	-
Sains	Le Pissot	1,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougèraise	-
Sains	Grand étang	1 ha	2	-	Truite Pleine-Fougèraise	-
Sixt-sur-Aff	Site de la Roche (3 étangs)	1 ha	2	-	AAPPMA Aff, Combs et Canut	-
St-Broladre	Etang du Haut	1,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougèraise	-
St-Marc	Etang communal	0,5 ha	2	-	Truite Pleine-Fougèraise	-
St-Marc-sur-Couesnon	Etang des Guérets	8,5 ha	2	-	Truite Briçoise	Oui *
St-Méen-le-Grand	Etang de la Porte Juhel	2,1 ha	2	-	Pêcheurs de Gaël	-
Val d'Anast	Etangs communaux de Maure-de-Bretagne	9,4 ha et 9,7 ha	2	-	AAPPMA Aff, Combs et Canut	-
Vitré	Les Pruniers (7)	2 ha	2	-	Gaule Vitréenne	-
Vitré	Les Choiselières	3 ha	2	-	Gaule Vitréenne	Oui *

(1) amorçage interdit - (2) parcours de graciacion toutes espèces - (3) parcours de graciacion du black bass

(4) pêche de la carpe uniquement de jour, à la grande canne, avec remise à l'eau des carpes uniquement

(5) pêche autorisée à une seule ligne autour de l'éclairé, à l'exception de la dique et des deux pontons (4 lignes max) ; pêche interdite le jeudi en période de chasse

(6) remise à l'eau obligatoire uniquement du 1^{er} au 30 janvier et du 1^{er} au 31 décembre - (7) pêche à 2 lignes maximum dont une au coup ou à l'anglaise, pêche au vif non autorisée

UN PROGRAMME AMBITIEUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ SUR LES CANAUX DE BRETAGNE



Jérémy Belliot, supervise l'aménagement des passes à poissons sur les canaux de Bretagne, comme ici à Malon

La Région Bretagne, propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial, travaille depuis plusieurs années à la restauration de la continuité écologique sur ses ouvrages. Entretien avec Jérémy Belliot, de la Direction des Canaux de Bretagne.

Les ouvrages entravant les cours d'eau sont, depuis la loi sur l'eau de 2006, encadrés par le Code de l'Environnement (article L214-17) qui a instauré le classement de certains cours d'eau ou tronçons de cours d'eau en 2 listes :

* **Liste 1** : ceux sur lesquels tout nouvel obstacle à la continuité écologique est interdit ;

* **Liste 2** : ceux sur lesquels il est obligatoire d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons et le transit des sédiments.

Tous les propriétaires d'ouvrages concernés par la liste 2 ont, depuis 2012, l'obligation de se mettre en conformité. « Sur les canaux de Bretagne, cela représente 51 ouvrages » explique Jérémy Belliot, chargé d'opérations continuité écologique à la Direction des Canaux de Bretagne. « Nos démarches ont débuté en 2015 avec la concertation de nos partenaires : services de l'Etat, Fédérations de Pêche, Bretagne Grand Migrateurs... Elle a permis de sélectionner la ou les espèce(s) cible(s) pour chaque ouvrage, d'identifier les éventuelles améliorations à apporter aux équipements existants et de prioriser les travaux ». Ce projet est depuis entré dans sa phase opérationnelle. « Mon poste à la Direction des Canaux de Bretagne a été créé en septembre 2022 pour travailler spécifiquement sur ces questions. Ma mission consiste à superviser l'aménagement de toutes ces passes à poissons d'ici 2027. Les dispositifs sont très variés et adaptés, au cas par cas, à chaque ouvrage : passes à anguilles, à bassins successifs ou à ralentisseurs ». Les premiers aménagements, réalisés sur le canal d'Ille-et-Rance, se sont achevés en 2023. 7 ouvrages ont ainsi été équipés de passes à anguilles entre Rennes et St-Médard-sur-Ille. En Ille-et-Vilaine, les actions se poursuivent maintenant sur la Vilaine avec l'aménagement de passes multi-espèces à Malon (travaux en cours, réception prévue à l'été 2025), Guipry (début des travaux en 2025) et Macaire (début des travaux en 2026). « Le montant global de ces opérations s'élève à 15 millions d'euros. La passe multi-espèces de Malon coûte à elle seule

1,2 millions d'euros ! » précise le chargé d'opération. « Ce programme est financé à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les 50% restants étant pris en charge en propre par la Région ».

Ce projet particulièrement ambitieux doit faire l'objet d'une évaluation. « L'efficacité des aménagements va être évaluée grâce à la mise en place de suivis biologiques avant et après travaux, en partenariat avec les Fédérations de Pêche bretonnes. En Ille-et-Vilaine, un suivi des anguilles a déjà démarré sur le canal d'Ille-et-Rance. Sur la Vilaine, 2 protocoles ont été mis en place en aval des ouvrages : comptage des bulls d'aloses et des frayères à lamproies marines ». Ces suivis permettront de suivre la progression de ces espèces vers l'amont et donc de mesurer l'efficacité des équipements, dans les prochaines années.

La Direction des Canaux de Bretagne a également souhaité impliquer ses différents services dans ce projet, en intégrant, dans le partenariat avec les Fédérations, des formations à destination de ses agents. « Ces formations avaient pour but d'expliquer les objectifs et l'intérêt des travaux : cycles biologiques des poissons migrateurs, impacts des ouvrages, types de passes... ».

« Ce partenariat est un atout pour nos structures respectives, dans la continuité des actions engagées sur les parcours de pêche et l'offre d'animations » conclut Jérémy Belliot.

PACIFIC PÊCHE

PARTAGEONS NOTRE PASSION

Leader dans la distribution d'articles de pêche

REJOIGNEZ-NOUS, DEVENEZ FRANCHISÉ !

Alliez passion & entrepreneuriat

✉ franchise@aflpeche.com

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

LA FÉDÉRATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



Les anciennes lagunes ont retrouvé leur caractère historique de vallée humide

LES ANCIENNES LAGUNES DE SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS RENATURÉES

En 2019, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Rance Frémur Baie de Beussais a signé une convention avec la commune de Saint-Jouan-des-Guérets afin d'utiliser les anciennes lagunes de station d'épuration de la commune comme site de transit pour les sédiments marins issus des opérations de désenvasement de l'estuaire de la Rance. Après aménagement du site, 7 034m³ de sédiments marins ont ainsi été déposés entre décembre 2020 et janvier 2021 dans les lagunes.

La convention de mise à disposition prévoyait, au terme de 3 ans de ressuyage (désalinisation et déshydratation) des sédiments, une restitution du site impliquant un retrait des sédiments (destinés à l'épandage agricole) et une reconstitution des bassins. Cette solution initialement envisagée soulevait cependant plusieurs questions : empreinte écologique liée au transit des camions de transport, remise en état d'un site présentant des fonctionnalités écologiques limitées et recréation de plans d'eau, avec leurs problématiques associées : évaporation, eutrophisation... En réponse à ces préoccupations, l'EPTB, en accord avec la commune, s'est donc attaché à offrir une alternative, en proposant un scénario écologiquement plus vertueux. C'est dans ce contexte que la collectivité s'est tournée vers la Fédération pour qu'elle l'accompagne techniquement dans ce projet expérimental ambitieux.

Avant de proposer des actions concrètes, une étude approfondie du site a été nécessaire : analyse de sa configuration historique, inventaires faunistique et floristique, suivi piézométrique (étude des fluctuations de la nappe dans le sous-sol). Ce diagnostic a permis à la Fédération de proposer un projet de renaturation adapté, visant le potentiel optimal du site, tout en y intégrant ses spécificités. Le caractère historique de vallée humide a ainsi été développé en remaniant une partie des remblais anciens (apportés lors de la création des lagunes) et une partie superficielle des sédiments de la Rance. Les objectifs de ce terrassement étaient de reconstituer des zones humides fonctionnelles (et leurs bénéfices associés sur la ressource en eau) associées à un réseau de mares et d'habitats terrestres propices aux amphibiens. Ce remodelage devait en outre désencaisser le cours d'eau adjacent, le ruisseau de la Couaille, et permettre ainsi la reconstitution de sa ripisylve et de ses fonctionnalités (maintien de berge, filtration de l'eau, habitats, corridor écologique...).

Ce projet validé, l'accompagnement de la Fédération s'est poursuivi dans le montage administratif (dossier loi sur l'eau et cahier des charges du marché) et la maîtrise d'œuvre des travaux, qui se sont déroulés durant 3 semaines au mois de septembre 2024. Un programme de suivi va maintenant être mis en place afin d'attester de la réussite de cette renaturation (suivi piézométrique, qualité de l'eau, inventaires amphibiens et relevés floristiques).

Ce projet original illustre bien la diversité des apports de la Fédération aux collectivités porteuses de projets de restauration des milieux aquatiques, de leur définition jusqu'à leur concrétisation.

LA PÊCHE DE SAUVEGARDE, ÉTAPE CLÉ DE LA RESTAURATION



Les pêches de sauvegarde sont d'autant plus importantes pour les espèces menacées comme l'anguille

Dans son panel d'actions, la Fédération réalise, à plusieurs reprises chaque année, une étape indispensable à de nombreux chantiers de restauration : la pêche de sauvegarde. Cette opération (à ne pas confondre avec les interventions visant à récupérer des poissons menacés ou en danger, en cas de pollution ou sécheresse par exemple) a pour objectif de récupérer les poissons d'un site avant des travaux de renaturation (remise en talweg de cours d'eau, effacement d'étang...). Elle permet également, même si ce n'est pas son objectif principal, de se faire une idée du peuplement piscicole en place avant les travaux.

Les pêches de sauvegarde sont de 2 types :

- * La pêche électrique pour un cours d'eau. 2 types de matériel peuvent alors être utilisés selon son gabarit (portatif avec une seule anode ou avec générateur et plusieurs anodes) ;
- * La pêche au filet (à la senne) pour un plan d'eau.

Ces opérations mobilisent les techniciens de la Fédération mais également les bénévoles des AAPPMA lorsqu'elles nécessitent des moyens humains conséquents, dans le cas des pêches au filet notamment.

Sur les cours d'eau, une pêche de sauvegarde est, par principe, réalisée sur un milieu dégradé. La quantité de poissons à récupérer est donc aléatoire. S'il arrive parfois de récupérer peu de poissons, ceux-ci sont d'autant plus importants par la suite, car ils seront les garants d'une recolonisation de la portion de cours d'eau restaurée. Il est alors nécessaire de s'assurer d'un déplacement des poissons dans un milieu approprié, si possible à proximité.



Les pêches au filet mobilisent techniciens et bénévoles de notre réseau

UN PLAN DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES POUR LA VILLE DE MORDELLES

La ville de Mordelles mène depuis plusieurs années un projet ambitieux de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques : le « Musé'O », ensemble de circuits pédagogiques permettant d'observer, d'expérimenter et de s'interroger sur ces écosystèmes, l'histoire de la commune et de ses liens à l'eau. Dans le cadre de ce projet, la commune a collaboré étroitement avec la Fédération pour mettre en œuvre des actions concrètes visant à améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques sur son territoire : création d'une frayère à brochet, d'une nurserie, d'une mare et d'un bras de contournement. Ces actions ont été finalisées en 2021. L'accompagnement technique de la commune ne s'est pour autant pas arrêté depuis. La Fédération a ainsi rédigé en 2024 un plan de gestion à destination des équipes techniques communales afin de maintenir ces milieux fonctionnels dans le temps, condition essentielle au succès du projet. Des préconisations adaptées à chaque milieu ont ainsi été fournies parmi lesquelles : l'entretien de la végétation afin de maintenir une strate herbacée favorable aux poissons dans la frayère et la nurserie, la gestion de la ripisylve afin d'éviter la fermeture de la mare et du bras



La nurserie, correctement entretenue, offre des conditions idéales pour le développement des alevins de poissons

de contournement, la gestion des espèces invasives (jussie, ragondins). Une convention pluriannuelle a été signée entre la commune et la Fédération, garantissant un conseil technique continu pour veiller à la pérennité des aménagements.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES : (CHRONIQUE D'UN PARTENARIAT



Les premiers travaux de remise en talweg d'un cours d'eau en Ile-et-Vilaine ont été portés par la Fédération pour le compte de Louvigné Communauté

CETTE REVUE EN EST UN BON BAROMÈTRE, L'AMBITION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES S'EST CONSIDÉRABLEMENT ACCRUE EN 2 DÉCENNIES. UNE ÉVOLUTION ACCOMPAGNÉE PAR LES PÊCHEURS DEPUIS LE DÉBUT.

La restauration des milieux aquatiques prend son essor en Ile-et-Vilaine dans les 1980-1990. Jusqu'aux années 2000, les actions, dites d'entretien, ont essentiellement un objectif hydraulique de prévention des inondations. Elles ont en 2 décennies considérablement évolué, visant aujourd'hui la restauration complète des fonctionnalités des milieux.

Les pêcheurs ont depuis le début été des partenaires privilégiés des collectivités porteuses de travaux. Ils ont ainsi participé à cette évolution en apportant leurs connaissances des espèces et des milieux aquatiques du territoire ainsi que leur expérience des travaux. Un programme mené sur le bassin versant de la Tamoute au début des années 2000 par la Fédération avait précisément pour objectif de tester différentes techniques de restauration morphologique des cours d'eau (diversification des écoulements, création d'habitats, apport de granulats...).

L'implication de la Fédération a suivi l'accroissement des actions de restauration dans le département.

L'accompagnement technique des structures, de plus en plus nombreuses, s'est poursuivi aux différentes étapes des projets : diagnostics, définition des travaux, mise en œuvre des chantiers, suivis... Depuis 2012 et la signature d'un accord cadre entre la Fédération Nationale de la Pêche en France et le Ministère de l'Écologie, les actions des structures associatives de la pêche (dont l'appui technique aux collectivités) bénéficient d'une reconnaissance nationale permettant à la Fédération de bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les moyens alloués à la restauration des milieux sont aujourd'hui conséquents, notamment grâce au déploiement de la GEMAPI (compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, confiée à toutes les intercommunalités depuis janvier 2018). Une dizaine de structures porteuses d'actions de restauration couvre ainsi notre département (voir la carte ci-contre). La Fédération continue à accompagner ces collectivités et ce travail est, depuis 2021, mené étroitement avec la cellule d'assistance technique du Département d'Ile-et-Vilaine : accompagnement des techniciens, mise en place de journées thématiques, webinaires...

Les collectivités et les pêcheurs ont ainsi tissé, au fil des années, un partenariat étroit. Ce partenariat perdure aujourd'hui avec des travaux de restauration très ambitieux aux 4 coins du département.

STRUCTURES PORTEUSES D' ACTIONS DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES EN ILLE-ET-VILAINE



UN EXEMPLE DE PARTENARIAT : LA RENATURATION DU RUISSEAU DE L'ETANCHET



La Fédération a réalisé la pêche électrique de sauvegarde avant les travaux

Le ruisseau de l'Etanchet est un petit cours d'eau côtier, affluent de la Rance, à la Richardais et Pleurtuit. Ce ruisseau avait historiquement été déplacé et chenalisé (tracé rectiligne et lit surdimensionné) sur une partie de son cours, perdant en conséquence ses fonctionnalités, par ailleurs plutôt bonnes sur le reste du bassin versant. Le potentiel intéressant du ruisseau et son enjeu vis-à-vis de l'anguille (le cours d'eau se situe en effet en Zone d'Action Prioritaire Anguille) ont motivé la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude à s'engager dans un projet de renaturation. Maxime Poupelin, technicien au Parc Naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude, en charge des travaux pour le compte de la Communauté de Communes, a travaillé en partenariat avec la Fédération sur cette action de restauration. « J'ai beaucoup échangé avec la Fédération sur la conception du projet » explique le technicien, « j'apprécie d'avoir un interlocuteur technique avec qui je peux confronter mes idées ». Cet accompagnement a contribué à la définition des travaux : dimensionnement, côte altimétrique, profil en long... La collaboration s'est poursuivie dans la mise en œuvre du projet au printemps 2024. « La Fédération a réalisé la pêche de sauvegarde avant les travaux puis m'a

accompagné dans le suivi du chantier. Ce projet a demandé beaucoup de temps de présence sur place, nous avons pu, grâce à ce partenariat, nous relayer tout au long des travaux. Le ruisseau de l'Etanchet a ainsi retrouvé un gabarit naturel et un nouvel espace de liberté dans lequel il sinue sur près de 200m ». Cette action a été réalisée grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne, du Département d'Ile-et-Vilaine et de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude.



Derrière l'image de carte postale...

ÉTANG DE CARCRAON : QUEL EST LE PROBLÈME ?

L'ÉTANG DE CARCRAON A ATTEINT UN NIVEAU DE DÉGRADATION QUI OBLIGE LA FÉDÉRATION, CO-PROPRIÉTAIRE DU PLAN D'EAU, À RÉAGIR. LE POINT SUR LA SITUATION.

L'étang de Carcraon est un plan d'eau artificiel (comme tous les étangs d'Ille-et-Vilaine) de 91ha situé sur le cours de la Seiche, en amont du bassin versant, sur les communes de Domalain et Moutiers. C'est une copropriété de la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine (75%) et de l'AAPPMA la Gaulle Guerchaise (25%) depuis 1987.

Un étang fortement envasé

L'étang de Carcraon, comme tous les étangs sur cours, s'envase. Le ralentissement du cours de la Seiche provoque la décantation et l'accumulation de particules fines et de polluants au fond de l'étang. La situation est exceptionnelle pour ce plan d'eau âgé de plusieurs siècles. Les résultats d'une étude réalisée en 2001 (confirmés par une seconde étude en 2018) révèlent que la moitié du volume de l'étang est occupée par les sédiments, soit 800 000 m³. Cette situation engendre un appauvrissement du milieu. A cela s'ajoute la prolifération d'une plante invasive, l'Hydrocotyle fausse renoncule.

Une qualité de l'eau très dégradée dans l'étang et la Seiche en aval

Cette accumulation de sédiments entraîne également un excès de nutriments dans l'étang, notamment de phosphore. Relargué en grande quantité, ce phosphore accélère l'eutrophisation du milieu, faisant diminuer la teneur de l'eau en oxygène et engendrant des proliférations régulières de microalgues ainsi que de cyanobactéries en fin de saison. Les conséquences de ce déséquilibre sont dramatiques pour la qualité de l'eau de l'étang mais aussi pour la Seiche en aval, sur laquelle des mortalités piscicoles ont été observées à plusieurs reprises.

Des conséquences sur le peuplement piscicole

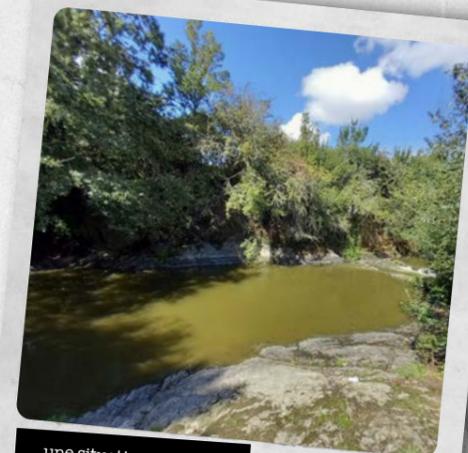
L'étang de Carcraon est donc un milieu pauvre en habitats et à la qualité de l'eau fortement dégradée qui accueille en

conséquence une faible biodiversité. Une pêche scientifique au filet réalisée sur le plan d'eau en 2010 met en évidence un peuplement composé très majoritairement d'espèces très tolérantes aux perturbations et à la dégradation du milieu : brèmes, gardons et hybrides brèmes-gardons à 80%.

Lancement d'une étude en 2025

Derrière l'image de carte postale du plan d'eau se cache donc une situation dramatique, un constat peut-être difficile à admettre mais pourtant bien réel. Face à cette situation, la Fédération a décidé d'agir, en alertant à plusieurs reprises l'AAPPMA locale, copropriétaire et gestionnaire du plan d'eau, puis le grand public. La médiatisation de ce dossier a permis une prise en main du sujet par les acteurs locaux. Une étude visant à établir un diagnostic approfondi de la situation et à définir des scénarii afin d'améliorer l'état de cette masse d'eau va ainsi être lancée en 2025 par Eaux et Vilaine.

La situation de l'étang de Carcraon n'est évidemment pas un cas isolé. L'âge de certains plans d'eau sur cours et la dégradation des bassins versants, comme celui de la Seiche, touchent de nombreux propriétaires de plans d'eau qui n'ont certainement pas signé pour cela... Les pêcheurs sont cependant les sentinelles des milieux aquatiques et les premiers à dénoncer les atteintes portées à ces derniers. Le cas de l'étang de Carcraon met donc la crédibilité des pêcheurs en jeu. En prenant en main le dossier de l'étang de Carcraon, la Fédération ne fait qu'assumer la responsabilité qui est la sienne, en tant que copropriétaire, vis-à-vis des milieux aquatiques.

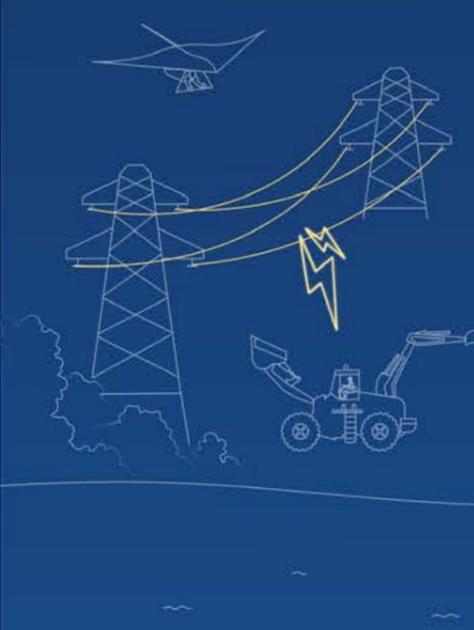
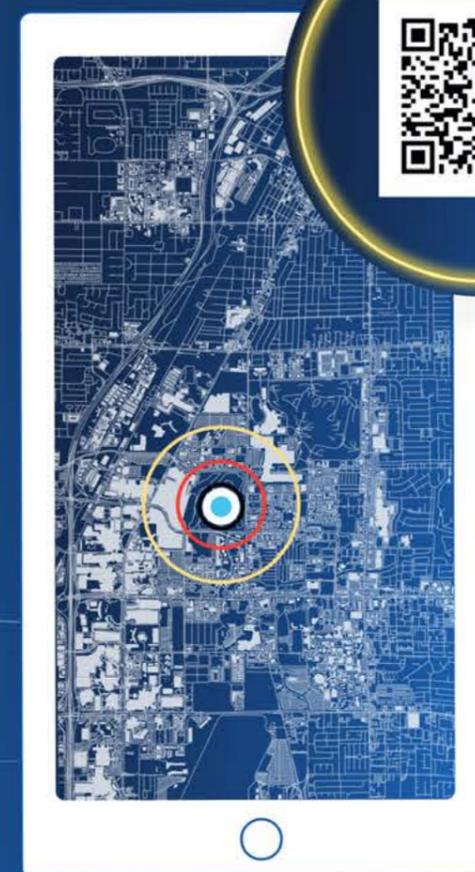


...une situation alarmante

Téléchargez

LigneAlerte

L'application qui vous prévient de la proximité des lignes électriques aériennes



Protégez-vous du risque électrique !



www.tension-attention.fr

Enedis Dircom & RSE - Gorille mai 2023 Ref 040



LA
NOUVELLE
SAISON
EST ARRIVÉE,
N'oubliez pas
votre carte
de pêche !

INITIATION À LA PÊCHE, PERFECTIONNEMENT,
SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES MILIEUX
AQUATIQUES

DÉCOUVREZ L'OFFRE D'ANIMATIONS TOUS PUBLICS DE LA MAISON PÊCHE
ET NATURE D'ILLE-ET-VILAINE SUR WWW.PECHE35.FR

